



Journal municipal de

Rougemont

JUILLET 2025

Volume 29

Numéro 7



Conseil municipal



Guy Adam, maire



District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale

Kathia Joseph

dg@rougemont.ca | # 231

Adj. de direction / communications

Julie Robitaille

info@rougemont.ca | # 229

Finances

Caroline Tétrault

compte@rougemont.ca | # 223

Services techniques, urbanisme

Stéphane Bibeault

urbanisme@rougemont.ca | # 233

Félix Gougeon

inspection@rougemont.ca

Loisirs

Bruno Larose

loisirs@rougemont.ca | # 224

Sécurité incendie

Patrick Brodeur

incendie@rougemont.ca |

450.947.4999

Travaux publics

Jean-François Bienvenu

voirie@rougemont.ca | # 225

Jonathan Dalpé, journalier

Yan Desjardins Grenier, journalier

Responsable bibliothèque

Samuel Prud'homme-Delage

biblio@rougemont.ca | 450.469.3213

Édifices municipaux

Mairie 61 chemin Marieville

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Vendredi: 8h30 à 12h



Salle communautaire

11 chemin de Marieville

Caserne 53
63 chemin de Marieville



Bibliothèque
Guy-Frégeau

839 rue principale

Heures d'ouverture:

Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30 et 18h30 à 20h30

Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Centre des loisirs Cousineau-Saumure

270 La Grande-Caroline

Heures d'ouverture:

Horaire variable

450.469.3790 p.224

www.rougemont.ca



**SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 AOÛT 2025 à 20h
à la Mairie, 61 chemin Marieville**



VENTES de GARAGE 2025

La fin de semaine de la fête du travail:

30 et 31 août et 1^{er} septembre

La dernière fin de semaine

de septembre: **27 et 28 septembre**



Municipalité de
Rougemont

INSCRIPTION À 'INFOLETTRE

Si vous désirez recevoir l'INFO-ROUGEMONT par courriel nous vous invitons à aller vous abonner à l'infolettre **au bas** de la page d'accueil de notre site internet www.rougemont.ca

Infolettre

Abonnez-vous pour les dernières nouvelles de notre municipalité.



Courriel



*Visite historique et culturelle 2025
À la découverte de l'ancien village
d'Arthabaskaville*

Mercredi le 16 juillet 2025

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à une visite historique de l'ancien village d'Arthabaskaville fusionné aujourd'hui avec Victoriaville. À la suite de demandes de plusieurs personnes pour un transport plus confortable, nous avons

réservé un **autocar**

**Deluxe Bell-Horizon
climatisé de 56 places.**



La Maison Wilfrid-Laurier

Places limitées:

**Réservation obligatoire au secrétariat
de la société au (450) 469-2409**

ou lucettelevesque@sympatico.ca

Bienvenue à tous !

*Quatre Lieux Société d'histoire
et de généalogie des Quatre*



HORAIRE
des
Jeux d'eau
DU 1 JUIN AU 15 SEPTEMBRE
À TOUS LES JOURS
sauf exception
de **10H00** à **19H00**

**Fête de fin
d'été**
23 août 2025
DE 14H À 23H
au Centre des Loisirs
270 La Grande-Caroline

Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 11 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 2 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025, tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 7 juillet 2025 au montant de 112 130.28 \$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 7 juillet 2025 pour un montant total de 278 233.77 \$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 25 mai au 28 juin 2025 au montant de 93 348.18 \$.

• Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Dépôt du rapport trimestriel – 2ème trimestre

La directrice générale dépose le rapport trimestriel pour les six premiers mois de l'année en cours. Une copie a été rendue disponible aux personnes présentes et il sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Autorisation de dépenses pour la réalisation du budget participatif 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réservé des sommes au surplus affecté « projets spéciaux » pour la réalisation du projet retenu dans le cadre du budget participatif 2024-2025 ;
CONSIDÉRANT QUE les travaux de réalisation sont présentement en cours ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'autoriser le paiement des dépenses relatives à la réalisation du budget participatif 2024-2025 à même le surplus affecté « projet spéciaux » et ce, jusqu'à un maximum de 45 000\$. Il est de plus résolu d'immobiliser les dépenses réalisées.

Cercle de fermières de Rougemont – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande d'aide financière;
CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la municipalité de Rougemont;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal subventionne depuis plusieurs années le Cercle de Fermières étant donné que celui-ci est fréquenté par des femmes de Rougemont;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de verser au Cercle de Fermières de Rougemont un montant de 1 000\$ afin de les soutenir pour l'année 2025-2026.

Briser l'isolement chez les aînés, Centre d'écoute Montérégie – Demande de soutien financier

Ce point est reporté afin d'obtenir plus d'information.

Marie-Danielle Trudel se retire des discussions des deux prochains points et s'abstiendra de voter.

Avis de motion du règlement 2025-378 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables à la zone 119

Monsieur Pierre Dion, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement no.2023-378 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables à la zone 119, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement 2023-378 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption du premier projet de règlement 2025-378 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables à la zone 119

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion dûment donné le 7 juillet 2025 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le règlement no. 2025-378 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier les dispositions applicables à la zone 119, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5 (Mme Trudel s'étant retiré)

Vote contre :

Signature de l'entente intermunicipale avec la Ville de Marieville pour l'utilisation de l'Aréna Julien-Beaugard

CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville loue via son mandataire Sopiart gestion sportive Marieville des heures de glace à l'Aréna Julien-Beaugard pour les activités des organismes Association Hockey mineur Rouville et CPA St-Césaire ainsi que du patinage libre dans lesquelles des joueurs et patineurs résidents de la municipalité de Rougemont font parties;
CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville veut assurer une contribution équitable au maintien et à l'entretien de l'Aréna et équilibrer la répartition des coûts d'opération entre les citoyens de Marieville et ceux des



municipalités adhérant à l'entente en privilégiant le principe de la ville et du participant payeur;

CONSIDÉRANT QU'une entente est nécessaire afin

d'encadrer et simplifier les démarches visant la facturation et la perception des revenus liés à cette entente, en s'adressant directement à la Municipalité plutôt qu'à chaque citoyen utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Marieville a soumis aux municipalités qui utilisent l'aréna Julien-Beauregard une proposition d'entente pour la saison 2024-2025 et que la municipalité de Rougemont s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter l'Entente proposée par la Ville de Marieville pour la saison 2025-2026 et d'autoriser la signature de ladite entente par le maire, M. Guy Adam, et la directrice générale, Mme Kathia Joseph.

Acceptation de la soumission de Rénovation Alexandre Léveillée inc. – Rénovation du bâtiment de l'ancienne caisse – TECQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a acquis le bâtiment de l'ancienne caisse Desjardins et que depuis, celui-ci était inoccupé;

CONSIDÉRANT QU'un comité citoyen et municipal a soumis au conseil municipal un projet communautaire afin d'occuper les lieux et que ce projet revitalisera le centre du village tout en créant un lieu de rencontres et d'échanges pour les Rougemontoises et Rougemontois;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment nécessite des travaux de rénovation, notamment au niveau de l'accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la gestion contractuelle 2019-265 prévoit que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques, peut être conclu de gré à gré par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu de :

- Accepter la soumission de Rénovation Alexandre Léveillée inc. pour les travaux de rénovation du bâtiment sis au 991, rue Principale;
- Payer lesdits travaux à même le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, lequel a été bonifié pour les travaux à réaliser sur les bâtiments municipaux;
- Affecter toute commandite et soutien financier reçu ou à recevoir dans le cadre de ces travaux.

Demande au Ministère des Transports – Installation de feux rectangulaires à clignotement rapide à la traverse piétonnière du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction du centre des loisirs Cousineau-Saumure, la municipalité de Rougemont avait prévu l'implantation d'une traverse piétonnière avec feux rectangulaire à clignotement rapide afin d'assurer la sécurité des usagers du centre;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports avait alors refusé l'implantation de la traverse piétonnière avec des feux rectangulaires à clignotement rapide;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis même du Ministère, les feux de clignotement rapide :

- Améliorent la visibilité de la signalisation des passages en attirant davantage l'attention des conducteurs circulant sur la route;
- Permettent aux piétons d'avertir les usagers circulant sur la route de leur intention de traverser;

CONSIDÉRANT QUE La Grande-Caroline est fréquentée par de nombreux camions lourds et que la vitesse de 50 km/h est rarement respectée, mettant en danger la sécurité des usagers souhaitant traverser la route;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que l'implantation de feux à clignotement rapide à la traverser piétonnière actuelle permettra d'augmenter la sécurité des piétons et de réduire la vitesse sur cette portion de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de demander au Ministère des Transports d'ajouter des feux rectangulaires à clignotement rapide à la traverse piétonnière du centre des loisirs Cousineau-Saumure situé au 270, la Grande-Caroline (route 231).

Demande de paiement et de libération de la retenue contractuelle – Construction du stationnement du centre des loisirs Cousineau-Saumure

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation St-Pierre Tremblay inc. a déposé une demande de paiement ainsi que la libération de la retenue contractuelle de 5%;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier, Mme Stéphanie Pelletier, recommande le paiement des travaux ainsi que de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se déclare satisfaite des travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de payer les travaux supplémentaires au montant de 3 077.23\$ (avant taxes) et la libération de la retenue contractuelle pour les travaux de construction du stationnement du Centre des loisirs Cousineau-Saumure au montant de 16 348.69\$ (avec taxes).

Autorisation au greffier de la cour municipale de Saint-Césaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 20-04-3946 afin d'alléger la lourdeur de la procédure administrative établie pour la fermeture administrative des dossiers de la Cour municipale, sous réserve des pouvoirs du juge municipal, pour le retrait de constats d'infractions selon certaines circonstances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une disposition permettant la fermeture des dossiers en vertu de l'article 2924 du Code civil du Québec, lequel prévoit que les droits procédant d'un jugement se prescrivent par 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser le greffier de la Cour municipale commune de Saint-Césaire à procéder à la fermeture administrative des dossiers dans les cas suivants :

- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est introuvable;
- Le dossier a plus de 10 ans et le contrevenant est à l'extérieur du Québec ou du Canada;
- Le contrevenant est décédé;
- La compagnie contrevenante est inexistante (fermée, sans adresse, ouverte sans activité);
- Les frais de recouvrement sont plus élevés que le solde à percevoir du contrevenant;
- Le droit qui résulte d'un jugement est prescrit par 10 ans (art. 2924 C.c.q.).

Que toute fermeture d'un dossier soit acceptée par écrit par le greffier de la Cour municipale commune de Saint-Césaire et tenu dans un registre tenu à cet effet.

Loi sur la sécurité des piscines résidentielles – Permis de réalisation de travaux

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 de la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (chap. S-3.1.02), les municipalités locales ont la responsabilité de veiller au respect du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (chap. S-3.1.02, r.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement accorde jusqu'au 30 septembre 2025 aux propriétaires de piscines résidentielles afin de rendre leurs installations conformes aux dispositions dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE les inspections à cette fin ont été réalisées durant l'été 2024 et ont révélées qu'un grand nombre de travaux correctifs seront requis;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés ont été avisés par une lettre indiquant les éléments à corriger ainsi que les informations de contact pour obtenir plus de précision sur ces éléments;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à effectuer sont généralement inclus dans les interventions régies en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation ou d'un permis de construction aux articles 27 et 47, respectivement, du Règlement relatif à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme 2018-248;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite simplifier les démarches en vue de la réalisation rapide de ces travaux et qu'à cette fin, souhaite alléger les démarches administratives requises, tant pour l'administration



municipale que pour les propriétaires concernés; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu que la lettre signée, reçue par les propriétaires concernés fait office de certificat d'autorisation ou de permis de construction et dispense les propriétaires concernés des démarches d'obtention de permis ainsi que de l'acquiescement des frais afférents, lorsque ceux-ci sont reliés exclusivement aux travaux exigés à la lettre.

Embauche permanente du responsable de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la bibliothèque est entré en fonction le 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de l'employé était assujéti à une période de probation de trois mois, laquelle a été complétée avec succès par l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'embaucher de façon permanente, Monsieur Samuel Prud'homme-Delage au poste de responsable de la bibliothèque. Les conditions d'embauche ainsi que les conditions salariales sont définies de manière plus complète à l'intérieur du contrat de travail de l'employé.

Dérogation mineure – 310, rue Jean-Baptiste-Jodoin

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. François Trussart, à l'égard de permettre la construction d'un mur de soutènement situé à une distance de 0,00 mètre de la limite de terrain plutôt qu'à une distance correspondant à la hauteur du mur, tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à éliminer la pente abrupte en cour latérale droite entre le mur latéral du bâtiment et le terrain voisin, laquelle descend d'environ 0,80m sur une distance de 2,10 mètres, rendant l'entretien du terrain difficile;

CONSIDÉRANT QU'une clôture de mailles de chaîne, propriété du lot 1 715 595 voisin est installée sur la ligne de terrain mitoyenne avec le lot concerné ;

CONSIDÉRANT QUE le mur de soutènement serait composé de blocs de béton et serait d'une hauteur variable, selon la topographie du terrain, atteignant une hauteur maximale d'environ 0,81m dans sa partie la plus haute;

CONSIDÉRANT QU'à l'exception de la distance avec la limite latérale de lot, l'implantation du mur proposé respecterait les normes applicables, incluant la bande de protection riveraine de 10,00 mètres applicable en partie arrière du terrain;

CONSIDÉRANT QUE selon le requérant, les blocs de béton qui serviraient à la construction du mur ont été fournis par le propriétaire du terrain avec lequel le mur serait mitoyen;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné constitue la fin d'une série de bâtiments contigus et que l'espace présent en cour latérale droite constitue le seul moyen d'accéder à la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE seule une entente verbale aurait été obtenue avec le propriétaire du terrain voisin concerné;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte.

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure conditionnellement à ce qu'une autorisation écrite soit obtenue de la part du voisin et qu'un drainage approprié soit installé à la base du mur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure selon les recommandations du CCU, s'il y a lieu.

PIIA – 381, rue Guy – Construction d'une résidence unifamiliale

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Mme Valérie Blanchemanche et M. Francis Nadeau, à l'égard d'un projet de construction d'une résidence

unifamiliale sur les lots 1 715 025 et 1 715 026, formant un seul terrain; CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une résidence d'un étage, de 10,97 mètres X 9,66 mètres; CONSIDÉRANT QUE les revêtements, les matériaux et les couleurs ont été approuvés par le CCU; CONSIDÉRANT QUE le requérant a fait un travail appréciable afin d'intégrer différents éléments architecturaux relevés sur les bâtiments avoisinants; CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la trame bâtie existante, laquelle est relativement homogène et composée de bâtiments d'un seul étage de type « bungalow » avec toitures à deux versants en pente parallèle à la voie publique; CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIIA 2022-342; CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 1257, rang Double – Construction d'un garage détaché

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Mme Marie-France Chrétien et M. Luc Bastien à l'égard d'un projet de construction d'un garage détaché en cour latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en un garage de 5,49 mètres X 9,14 mètres, d'une hauteur de 6,40 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du garage serait composé d'un déclin de fibres pressées de type CanExel pour le mur de façade et d'un déclin de vinyle sur les murs latéraux et que ces deux revêtements seraient de la même couleur jaune que le revêtement extérieur présent sur la résidence;

CONSIDÉRANT QUE la toiture à pente brisée serait recouverte d'un revêtement de bardeaux d'asphalte de couleur rouge comme le revêtement présent sur la toiture de la résidence;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'implantation prévue à la limite des distances applicables, l'implantation a été réalisée par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 1411, route 112 – Modification PIIA – Construction d'une résidence unifamiliale

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Jocelyn Martel, à l'égard de la modification d'un projet de construction préalablement approuvé en octobre 2024 pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 1 715 088;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait suite à la reconnaissance, par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de droits acquis sur le lot 1 715 088, comme en fait foi sa décision 446920;

CONSIDÉRANT QUE la construction prévue au projet serait sise sur les fondations existantes sur le terrain, lesquelles ont été coulées dans le cadre du permis de construction 2021-088 dont les travaux n'ont jamais été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le projet approuvé en octobre 2024 prévoyait la construction d'une résidence de 9.14 mètres X 8.64 mètres, soit 78.96 mètres carrés, correspondant aux dimensions de la fondation existante,



ainsi que d'un abri d'auto permanent attenant au mur latéral gauche de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire désire modifier le projet approuvé en octobre 2024 en remplaçant l'abri d'auto par un garage attenant de 3,91 mètres X 10,45 mètres;
CONSIDÉRANT QUE les revêtements, les matériaux et les couleurs ont été approuvées par le CCU;
CONSIDÉRANT QUE tous les autres éléments du projet approuvé en octobre 2024 demeureraient les mêmes;
CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la trame bâtie existante;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.1 et 3.4 du règlement sur les PIIA 2022-342;
CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 412, rang de la Montagne – Remplacement du revêtement extérieur

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Mariusz Szumer, à l'égard d'un projet de rénovation visant le remplacement du revêtement extérieur des murs latéraux de la résidence;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement existant, composé de fibrociment en mauvais état, sera retiré et remplacé par un déclin de vinyle de couleur vert sauge installé à l'horizontale;
CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent à compléter les travaux de remplacement du revêtement extérieur de l'ensemble du bâtiment principal, lesquels ont été amorcés en 2022 pour le mur arrière et 2023 pour le mur de façade;
CONSIDÉRANT QUE le revêtement de remplacement choisi est le même que celui ayant déjà été installé sur les autres murs du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – 166, chemin de Marieville - Enseigne

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par PMM Immobilier, représentée par M. Pascal Morel, à l'égard d'un projet d'affichage;
CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'installation d'une affiche d'aluminium de 1,52 mètres X 3,05 mètres sur un poteau existant, préalablement utilisé à des fins d'affichage, en cour avant secondaire du côté de la route 112;
CONSIDÉRANT QUE le projet d'affichage ne prévoit aucune nouvelle installation d'éclairage, l'enseigne projetée étant éclairée par les installations existantes destinées à l'éclairage du stationnement;
CONSIDÉRANT QUE les dimensions de l'affichage proposé sont cohérentes avec son emplacement à proximité d'une voie publique sur laquelle le débit de circulation est rapide et correspondent aux dimensions de l'affichage présent ailleurs dans le secteur;
CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs des sections 3.2 et 5.1 du règlement sur les PIIA 2022-342;
CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

Acceptation de l'augmentation des coûts de surveillance des travaux – Construction du puits Vadnais III

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté, le 21 août 2023, l'offre de service de BHP pour les services professionnels d'ingénierie incluant la surveillance de chantier de la construction du puits Vadnais III ;
CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas encore été réalisés compte tenu des délais de traitement du Ministère de l'Environnement pour l'obtention du certificat d'autorisation;
CONSIDÉRANT QUE BHP a soumis à la municipalité une demande d'ajustement de coûts de 8% pour les travaux de surveillance du chantier;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la demande d'ajustement de prix de 8% demandé par BHP.

Autres sujets d'intérêt pour la municipalité

Lauréats de la 15e éditions de la bourse de la relève agricole dévoilés par la MRC de Rouville

Le conseil municipal tient à féliciter deux entreprises rougemontoises qui se sont démarquées lors du dernier gala de la relève agricole

- Bourse de la relève agricole décernée à Érablière Mont-Rouge
- Prix coup de cœur décerné à Verger Trois-Pommes – Biologique

Félicitations au comité communautaire

M. Le maire félicite le comité communautaire pour l'initiative de projet communautaire à voir le jour dans le bâtiment de l'ancienne caisse. Des détails concernant ce projet seront rendus public dans les prochaines semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.



Louer vos terres • Transférer votre ferme • Trouver un partenaire

Partagez les fruits de votre passion avec

Montérégie

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

www.arterremonteregie.ca

1226016936-271124



La bibliothèque de Rougemont présente:

Les activités estivales



Viens apprendre et t'amuser, cet été, à la biblio!

les samedis

dès 10h

839 principale Rougemont

12 juillet



Aventure de logique 7 à 12 ans

Est-ce que tu penses déceler la vérité au travers d'indices ? Vient le montrer en participant à un test pour futurs détectives!

26 juillet



Questions du monde 7 à 12 ans

Quiz de connaissances. Venez tester vos connaissances du monde avec des questions sur les pays du monde entier!

2 août



Histoire de mots 3 à 6 ans

En choisissant les mots eux-mêmes, les enfants construiront une histoire amusante en groupe!

9 août

Potions magiques 4 à 12 ans

Venez faire des expériences amusantes avec la magie de la chimie et admirer des fossiles préhistoriques!

Sur inscription seulement, maximum de 20 enfants.
Début des inscriptions le 15 juillet



ENTRÉE GRATUITE

Pour information: Samuel Prud'homme Delage
450-469-3213 biblio@rougemont.ca

Les maladies transmises par les tiques sont présentes partout en Montérégie. En Montérégie, en 2024, près de 220 personnes ont attrapé une maladie transmise par les tiques. Ces maladies, comme la maladie de Lyme et l'anaplasmose, sont à prendre au sérieux, car, si elles ne sont pas traitées rapidement, elles peuvent causer de graves problèmes au système nerveux, aux articulations ou au cœur. Les pathogènes responsables de ces maladies sont transmis par la piqûre d'une tique infectée. Les tiques sont présentes dans toute la Montérégie. Les changements climatiques jouent un rôle dans l'augmentation des infections transmises par les tiques. Elles sont actives plus longtemps à cause des étés plus chauds et plus longs ainsi que des hivers moins froids. Le risque de se faire piquer est plus élevé de mai à septembre. Il est possible qu'une tique nous pique dès que la température dépasse les 4 degrés Celsius. Les tiques peuvent s'accrocher aux personnes ou aux animaux de compagnie. Un contact avec une tique peut arriver dans les forêts, les zones boisées, les herbes hautes et les broussailles, mais aussi dans les jardins et les plates-bandes. La possibilité de se faire piquer par une tique est importante quand on jardine. La randonnée à pied ou à vélo, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche et la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures peuvent être plus exposés.



Pour se protéger des piqûres de tiques :

- Tondre le gazon souvent pour éviter que les tiques ne s'installent dans l'environnement;
- Ramasser les feuilles et les débris. Créer une bande de paillis ou de gravier pour séparer les zones de jeu et les zones boisées;
- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas lors d'activités extérieures;
- Appliquer du chasse-moustiques avec du DEET ou de l'icaridine et suivre les indications sur le produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter la peau pour voir s'il y a présence d'une tique.

Que faire si une tique est accrochée à la peau ?

- Retirer la tique le plus rapidement possible;
- Appeler Info-santé au 811;
- Vous devrez peut-être consulter un pharmacien ou un médecin pour vous faire prescrire un médicament afin de prévenir la maladie de Lyme.

Que faire si des symptômes apparaissent ?

- Consulter un médecin si des symptômes de maladies transmises par les tiques apparaissent dans les 30 jours suivant une piqûre de tique ou une activité à risque.
- Ces symptômes incluent une rougeur de la peau d'au moins 5 centimètres à l'endroit de la piqûre, de la fièvre, un mal de tête, de la fatigue et/ou des douleurs aux muscles ou aux articulations. Il existe des traitements efficaces pour soigner les maladies transmises par les tiques.

Pour plus d'information,

consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, juillet 2025

Alternative ALIMENT-TERRE

Notre marché solidaire anti-gaspi est de retour pour un deuxième été!

Ayant pour mission d'agir sur les enjeux reliés à l'insécurité alimentaire sur les territoires des MRC de Rouville et du Haut Richelieu ainsi que des municipalités de Chambly et Carignan, Alternative Aliment-Terre facilite l'accès à une nourriture saine, locale et abordable pour la communauté. Pour un deuxième été, le marché de style pop-up d'Alternative Aliment-Terre sillonnera le

territoire de la MRC de Rouville



www.rouvillemont.ca

afin d'offrir à la communauté des fruits et légumes en surplus ou déclassés à prix avantageux. L'objectif de ces marchés est de compenser financièrement les producteurs.rices locaux.les pour leur travail, de réduire les pertes aux champs et de faire la promotion d'un modèle économique basé sur la solidarité collective et la circularité des biens pour l'essor de milieux de vie plus justes et résilients.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux et restez à l'affût de nos publications hebdomadaires pour connaître l'emplacement des marchés pop-up



tout au long de l'été : **Alternative.Aliment.Terre**

Visitez aussi notre boutique en ligne au alimentterre.org/boutique pour vous approvisionner en produits congelés prêts à cuisiner et faites le plein de produits du terroir valorisés par les producteurs.rices de la MRC de Rouville!



Marjolaine et Philippe Beaugard remportent la bourse de la relève agricole 2025 dans la MRC de Rouville!

Marieville, le 9 juin 2025. – Pour cette 15^e édition de la bourse de la relève agricole, le conseil de la MRC de Rouville est fier d’annoncer que le projet d’établissement qui a retenu l’attention du comité de sélection est celui de l’Érablière Mont-Rouge, située dans la municipalité de Rougemont. C’est lors d’un dévoilement officiel au Vignoble et cidrerie Coteau Rougemont en la présence de nos élus, des partenaires et des candidats qui ont déposés pour le concours 2025 que le projet gagnant a été annoncé.

Une famille aux mille projets

Animés par un fort désir de transmission et d’innovation, Marjolaine et Philippe Beaugard poursuivent aujourd’hui le développement de l’Érablière Mont-Rouge, un projet de repreneuriat situé à Rougemont. Ils souhaitent en faire un lieu vivant, éducatif et accessible, où tradition acéricole, durabilité et expérience client se rencontrent. Grâce à la bourse de 15 000 \$, ils entreprendront des travaux pour accueillir les visiteurs, relocaliser les équipements de transformation sur le site et mettre à jour les installations selon les normes alimentaires.

Issus d’une famille maraîchère bien connue dans la région, les deux entrepreneurs sont également propriétaires du Potager Mont-Rouge Halte gourmande, une entreprise familiale offrant une riche expérience agrotouristique à Rougemont. Leur parcours témoigne d’un enracinement fort dans le territoire et d’une volonté constante de faire rayonner l’agriculture locale.

« C’est dans ce geste transmis de génération en génération que réside toute la magie de l’acériculture. Chez nous, cette magie opère quand sirop, rigueur et passion se rencontrent », expliquent les lauréats.

Un prix coup de cœur pour le Verger Trois Pommes Biologique

Après l’analyse de tous les dossiers reçus, le comité de sélection a également souhaité souligner le dynamisme exceptionnel d’un deuxième projet agricole. Le prix coup de cœur, accompagné d’une bourse de 5 500 \$, est remis au Verger Trois Pommes biologique, situé à Rougemont et dirigé par Jean-François Lussier, originaire d’Ange-Gardien.

Depuis l’acquisition du verger en 2023, M. Lussier a su transformer les lieux avec cœur et ténacité : réaménagement complet du kiosque de vente, création d’une grande terrasse, replantation de pommiers. Maintenant, il souhaite moderniser sa cuisine commerciale pour accroître la qualité et l’efficacité de sa production de tartes, croustades et autres délices maison.

« L’agriculture de demain repose sur l’innovation, la passion et l’audace de la relève. Les projets récompensés cette année démontrent tout le potentiel que recèle notre territoire. Je félicite chaleureusement les lauréats pour leur engagement remarquable envers un modèle agricole durable, ancré dans notre identité régionale », souligne le préfet de la MRC de Rouville, M. Denis Paquin.

Rappelons que cette initiative locale est rendue possible grâce à la participation de partenaires qui ont à cœur la mise en valeur de l'agriculture urbaine du territoire : La Caisse Desjardins de Rouville, la députée du comté d'Iberville, madame Audrey Bogemans, le député du comté de Chambly, monsieur Jean-François Roberge, la Fédération de l'UPA de la Montérégie et le syndicat de l'UPA de Rouville, Malouin Assurance, Les Équipements Laitiers LCB inc. – Delaval, le Dura-Club, le Club Agri-Durable, le Groupe ProConseil, ainsi que le réseau Agriconseils Montérégie-Est. La MRC de Rouville peut également compter sur des partenaires secondaires tels que la députée de Shefford, madame Andréanne Larouche, Granby Silo, la Société d'Agriculture de Rouville, Agiska Coopérative, Drainage Ostiguy 1975 inc. et Jodoom Électrique.

À propos de la bourse de la relève agricole

La bourse d'accompagnement à la relève agricole vise à supporter l'établissement de la relève agricole dans Rouville en valorisant la formation, le mentorat et en soutenant les jeunes entrepreneurs agricoles dans leur projet d'affaires. Elle peut également servir à payer, en tout ou en partie, de l'immobilisation ou du matériel roulant relié au projet d'établissement. Pour pouvoir y déposer sa candidature, les candidat(e)s doivent être âgé(e)s entre 18 et 45 ans et ils doivent être propriétaires (ou en voie de le devenir) d'une exploitation agricole située sur le territoire de la MRC de Rouville. De plus, ils doivent également faire de l'agriculture leur activité principale pour les deux prochaines années.

– 30 –

Source : Service des communications
communications@mrcrouville.qc.ca
450 460-2127, poste 224



iLLUSION FLOYD

25 OCTOBRE 2025 20h
À L'ÉGLISE SAINT-MICHEL DE ROUGEMONT

CONCERT-BÉNÉFICE

AU PROFIT DE
LA FABRIQUE
SAINT-MICHEL DE ROUGEMONT

Billets
en vente
ici



CAB la Seigneurie de Monnoir



-  450.460.2825  450.460.4992
-  cabsm.org  cab.mariville@videotron.ca
-  CAB La Seigneurie de Monnoir
-  146, ch. Ruisseau-Barré, Mariville, QC J3M 1P2

PROMOUVOIR L'ACTION BÉNÉVOLE
dans les différents secteurs de l'activité humaine
et de susciter une réponse à des besoins du milieu.

-  **Lundi au jeudi**
8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- Vendredi**
8h30 à 12h00



La Cabotine

-  450 460-5297  lacabotine@videotron.ca
-  La Cabotine magasin familial
-  220, Ouellette, Mariville, QC J3M 1A5

L'argent recueilli par les ventes à La Cabotine
est réinvesti dans les services offerts
par le CABS.M.

-  **Lundi au samedi**
9h30 à 17h00



Nos services



› Soutien aux aînés

- Accompagnement-transport médical
- Aide aux courses
- Aide à l'impôt et aux formulaires
- Déjeuners causeries
- Dîners communautaires
- Initiation aux nouvelles technologies
- Popote roulante et repas congelés
- Prêt d'appareils orthopédiques
- Programme Pair (*appel sécurisant*)
- Visites d'amitié

› Soutien aux familles

- Aide à l'impôt et aux formulaires
- Centraide Opération-Septembre
(fournitures scolaires à la rentrée)
- J'ai faim pour apprendre
- Prêt d'appareils orthopédiques
- Références vers d'autres ressources
- Soutien alimentaire

› Soutien aux organismes

- Affichage
- Aide à l'organisation d'activités (*service de traiteur*)
- Promotion de la semaine de l'action bénévole
- Représentation et concertation avec le milieu
- Soutien technique, prêt de locaux et équipements

› Soutien aux bénévoles

- Accueil et suivi
- Activités de reconnaissance
- Formation
- Le Cabotin (*bulletin d'information*)
- Référence vers d'autres organismes

Notre clientèle

- Personnes de 50 ans et plus
- Personnes en perte d'autonomie
- Personnes à faible revenu
- Organismes communautaires



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes
450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30



NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX

HORAIRE ÉTÉ 2025

MARIEVILLE

Du 2 avril au 1^{er} novembre
Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi

SAINT-CÉSAIRE

Du 3 avril au 29 novembre
Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi

ÉCOCENTRE
MRC DE ROUVILLE



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., JOL 1M0
Tél.: 450-469-9999
Télééc.: 450-469-5106
dep.rougemont@outlook.com

Zone pro études

100% engagé dans la conciliation études travail

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org



GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville



GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville

Monique Gauthier
Courtier immobilier

moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435



En toute connaissance

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
JOL 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



**PLOMBERIE
M. MALLET**

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET

450 708-2490



Corporation des maîtres
plombiers installateurs et éleveurs
du Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 😊

**Carrossier
ProColor.**

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées

CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie!

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | ✉ dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville

JardinsDuCouvent.ca



Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné
**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable!**



Bonnes vacances!

Une recette de mocktail qui plaira aux petits comme aux grands.



Ingrédients

- 0,75 oz de sirop de grenadine (ou autre sirop)
- 3 oz de jus Oasis Pur Déjeuner Orange
- 3 oz de soda au citron-lime
- Cerise marasquin

Préparation

1. Directement dans le verre, ajouter le sirop de grenadine et remplir de glace concassée.
2. Ajouter le jus Oasis doucement afin de laisser une présentation étagée.
3. Remplir de glace concassée et ajouter le soda au citron-lime.
4. Décorer avec une cerise marasquin.



Lassonde



Un accompagnement plus grand, qui va au-delà du financement

Avec **EspaceProprio**, nous
sommes maintenant à vos côtés pour
vendre, acheter et rénover l'espace
le plus important de votre vie.
desjardins.com/proprio

